

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4094

présenté par
Mme Spillebout

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	500 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	500 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 500 000 euros en AE et CP du programme "Patrimoines" au sein de l'action n°1 "Monuments historiques et patrimoine monumental" vers le programme "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" au sein de l'action n°2 "Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle".

Le présent amendement a pour objet de renforcer les moyens culturels alloués dans les quartiers prioritaires de la ville. En s'adressant aux enfants en lien avec leur famille dès la naissance, l'éveil artistique et culturel du jeune enfant constitue un socle important pour sa vie d'adulte. L'attention spécifique portée dans ce cadre aux publics les plus fragiles et aux territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, villes petites et moyennes en déprise, zones rurales, territoires d'Outre-mer) peut faire de l'EAC un levier efficient des politiques interministérielles visant la lutte contre les inégalités.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le gouvernement à lever le gage.